



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 72489

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les interrogations récurrentes concernant le degré de fiabilité des études scientifiques sur les effets des ondes électromagnétiques. Certains chercheurs considèrent, en effet, que les risques induits par ces ondes sont susceptibles de se transformer en « scandale sanitaire ». De son côté, le Centre international de recherches sur le cancer ne manifeste pas d'inquiétude particulière sur ce sujet, en écartant les ondes des cancérogènes de catégorie 1 et des cancérogènes probables (catégorie 2A). En conséquence, il souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux permettant d'aboutir à des recommandations précises et utiles dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72489

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 122

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)